

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et
d'Investissement du Collège
et des Equipements Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 5
Votants : 7

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

N° DCS 04/2025

OBJET
AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2024

Date de la convocation le :
25/02/25

Délibération transmise au
représentant de l'Etat le
13/03/2025
Liste des délibérations
publiée sur le site internet du
complexe sportif de
l'Oumière le 13/03/2025
[complexe-sportif-de-
loumiere.com](http://complexe-sportif-de-loumiere.com)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

Séance du mercredi 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Agnès DENIEAU, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT, MM. David BOSC.

Absent excusé : M. Sylvain NOUET

Pouvoirs : M. Romain BERLAND donne pouvoir à Mme Barbara DESNOYER, M. Carlos LOGRADO donne pouvoir à M. David BOSC.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Assistaient à la séance : M. Gilles MIRAMBEAU, Principal adjoint du collège Le Pertuis d'Antioche - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du comité. Mme Patricia PETIT est désignée pour remplir cette fonction.

N° 04/2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick GAZEU,

Après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 2023	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N 2024	Reste à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	130 539,52 €		-170 372,92 €	RAR Dépenses	- 47 885,52 €	- 87 718,92 €
				47 885,52 €		
				RAR Recettes		
				0,00 €		
FONCTIONNEMENT	203 400,46 €		71 717,23 €	X	X	275 117,69 €

Le comité syndical vote l'affectation du résultat suivante après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	275 117,69 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	87 718,92 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	187 398,77 €
Total affecté au (c/1068)	87 718,92 €
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	39 833,40 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	187 398,77 € 0,00 €

Article 1 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 13 mars 2025.

Le Président,
Patrick GAZEU

